

Société canadienne des postes—Loi

Il y a à peine quelques jours, les postes ont eu le culot de publier une annonce dans le *Star* et le *Sun* de Toronto, dans laquelle elles disaient pouvoir livrer un paquet de cinq livres pour \$1.40. Je pensais que le député de Peterborough (M. Domm) serait fâché que le poids ne soit pas indiqué en mesure métrique. C'est peut-être un progrès. Quoi qu'il en soit, les postes se font fort d'envoyer un paquet de cinq livres de Toronto à Sudbury, Sarnia, Montréal, ou n'importe où, pour \$1.40.

L'une de mes électrices, M^{me} Claire Kohlmeier, a envoyé quelques paquets en Colombie-Britannique à Noël. Ils ne sont, bien sûr, jamais arrivés. Le ministre des Postes lui a écrit à ce sujet, et sa lettre disait notamment ceci:

Cependant, nous sommes au courant de certaines faiblesses au niveau du service, notamment des retards de livraison du courrier dans le secteur de Vancouver et les environs au cours des derniers mois.

Voilà l'excuse invoquée par le ministre des Postes pour expliquer que les paquets de M^{me} Kohlmeier ont été mis au rebut! Et pourtant, l'annonce promet de livrer un paquet de cinq livres pour \$1.40. Rien d'étonnant à ce que les gens aient recours au service de messagers. Si l'on veut que son courrier arrive à destination, c'est ce qu'il faut faire, ou bien avoir recours au service d'autobus, ou encore à Air Canada ou à n'importe qui pourvu qu'il soit prêt à s'occuper convenablement de votre courrier.

Cette pratique doit cesser avec la nouvelle société, monsieur l'Orateur. Si elle ne cesse pas, c'est la société qui devra cesser d'exister et nous devons trouver une autre façon de distribuer le courrier. Il n'y a aucune excuse à ce genre de choses et nous devrions absolument y remédier. Il faudrait fixer un délai—je dirais pas plus de cinq ans—pendant lequel la société devra prouver qu'elle est capable d'assumer ses responsabilités, car, dans le cas contraire, quelqu'un d'autre peut le faire à sa place.

Je suppose que le ministre ou celui qui sera responsable de la société fera quelque chose pour remédier aux problèmes de gestion. Pour le moment, c'est le ministère des Approvisionnement et Services qui gère le système de la paie. Ce système a été conçu pour des employés de bureau qui touchent le même salaire tous les mois.

● (2050)

Cependant, la poste n'est pas un bureau. C'est plutôt une sorte d'usine où le personnel est payé à l'heure. S'il fait des heures supplémentaires, il veut qu'elles lui soient payées.

L'automne dernier, il y a eu un différend aux postes au sujet de commis qui n'appartenaient pas au même syndicat que les postiers ordinaires, ils ont un syndicat de commis. Plusieurs trieurs ont été obligés de faire des heures supplémentaires. Ils ont présenté grief sur grief pour se les faire rémunérer. C'est en février seulement que les heures supplémentaires faites par mes commettants en octobre ont été payées, malgré que leurs représentants syndicaux et que les cadres aient, semble-t-il, téléphoné à Ottawa et même au cabinet du ministre des Postes. Il leur a fallu un temps fou pour toucher leur argent.

Comment éviter le mécontentement du personnel quand on ne veut pas le payer? Si on demande à quelqu'un de faire des heures supplémentaires qu'on ne lui paye pas, à quoi faut-il s'attendre? Je vais le dire à la Chambre: à ces griefs idiots que nous voyons dans le bulletin du syndicat des postiers que j'ai à la main. Il y en a qui demandent 20 semaines de congé payé de maternité. Ou les congés du 2 janvier et du 1^{er} mai. Ou la rémunération des heures supplémentaires à deux fois le tarif.

Pour ceux qui travaillent la nuit, une semaine de congé pour deux mois de travail. Ils demandent une rémunération et des conditions de travail bien supérieures à tout ce qu'un employé du secteur privé oserait demander. Pourquoi? Parce qu'ils en ont tellement marre des imbéciles qui dirigent la poste qu'à la fin, pour se défouler, ils présentent des revendications tout à fait ridicules, comme ils le savent ou devraient le savoir. Au lieu d'organiser les gens, de les diriger et de leur donner le sentiment d'appartenir à une organisation, à une équipe, la direction fait le contraire: elle les traite comme des riens du tout, par-dessus la jambe. Rien d'étonnant que ces gens-là se cabrent. Bien sûr, ils font des revendications, ils présentent des griefs. Je ne le leur reproche pas. S'il n'y a pas de changement dans les méthodes et la direction de la poste, les résultats de cette nouvelle société ne seront pas fameux.

Le ministre des Postes a dit de bien belles choses au sujet de l'article 68. Je ne me suis pas penché sur cet article ce soir car tout ce que je sais des relations de travail, c'est comment faire pour que la plupart de mes collaborateurs soient heureux de travailler avec moi. Je n'ai jamais eu à faire face à une grève et je ne crois pas que cela m'arrive jamais. Habituellement, les gens ne font pas la grève. Nous arrivons à nous entendre au Canada. Nous arrivons à nous entendre en affaires. C'est comme cela qu'une entreprise est rentable, mais nous devons nous réserver le droit de congédier les gens dans certains cas. Les gestionnaires doivent être prêts à durcir leur position lorsque les employés ne savent plus se conduire. Les gestionnaires doivent adopter une attitude sévère lorsque les faits le justifient. Lorsque les gestionnaires du personnel savent que des employés dorment derrière des piles de sacs postaux, que des gens sont battus pour avoir refusé des avances homosexuelles ou que des employés font activement le trafic de la drogue, ils ne doivent pas hésiter à congédier des employés. Lorsque des individus pareils travaillent au sein d'une entreprise, il est grand temps que la direction fasse preuve d'autorité, de fermeté et d'honnêteté.

Il est temps que nous mettions une direction digne de ce nom à la tête des postes qui sera disposée à accorder des primes. Tous les employés ne méritent pas de recevoir le même salaire horaire. Certains travaillent plus que d'autres. Certains font preuve de plus d'aptitudes et de plus d'initiatives. Certains ont un meilleur rendement et tout cela doit paraître dans le salaire. Nous pourrions faire beaucoup si nous donnions des primes au rendement aux employés des postes qui sillonnent les rues de nos villes et de nos villages pour livrer le courrier. Nous contribuerions beaucoup à améliorer le rendement parce que tout est là au Canada. Le problème n'est pas de savoir combien gagne un employé par heure, mais quelle est sa production pendant ce temps. La direction de la société devrait accepter de rétribuer ses employés en fonction de leur productivité. C'est capital! Cette question devrait être notre préoccupation continue, surtout pour les postes dont certains services ont une productivité exceptionnellement basse. Nous devons accorder des primes afin que les employés travaillent davantage. Nous devons accroître la rentabilité du service des postes pour assurer la viabilité de la nouvelle société de la couronne. Faute de quoi, nous serons obligés de remettre en question son existence et de trouver d'autres moyens d'assurer la livraison du courrier.